

Lettre d'information quotidienne

N°4 – Mardi 21 Mars 2006

Cette lettre d'information résume chaque jour les grands axes des débats lors des sessions et des *side events* organisés la veille par le Partenariat Français pour Mexico (PFM). Dans la mesure du possible, les présentations utilisées lors des sessions sont disponibles via les liens « Plus d'infos ».

Besoins et solutions locales en matière de gouvernance - FT 3.17

Cette session a montré qu'il est nécessaire de connaître aussi bien les besoins que les expériences d'action locale en matière de gouvernance des services pour bâtir une vision globale de la question. L'amélioration de la gouvernance nécessite des réformes institutionnelles, intégrant le transfert des responsabilités de l'autorité centrale (l'Etat) vers des autorités publiques locales. Les actions locales présentées dans la session ont mis l'accent sur :

- la participation de la société civile à tous les niveaux.
- l'utilisation d'indicateurs de performance quel que soit le mode de gestion.
- l'organisation publique pour le contrôle des opérateurs, privés ou publics, en veillant à la séparation des fonctions.
- l'intégration de la bonne gouvernance dans la conclusion des contrats de délégation de service.
- la prise en compte des attentes des différents acteurs concernés dans les outils en cours d'élaboration, notamment dans les projets de normes ISO TC 224.

→ [Plus d'infos](#)

Droit à l'eau : quelle signification et comment le mettre en œuvre ? - FT 3.33

La session sur le droit à l'eau, animée par Loïc Fauchon (CME) et quinze orateurs dont P. Bertaud (MEDD), le Prof. Carcassonne (...), Henri Smets (Académie de l'Eau), Houria Tazi Sadeq (ALMAE) et Bertrand Charrier (Green Cross International), avait pour but de présenter les travaux effectués dans le cadre du Conseil Mondial de l'Eau. Ces travaux ont abouti à la publication d'un rapport fondé sur l'Observation générale n°15 sur le droit à l'eau et sur des rapports de l'Académie de l'Eau.

Les études de cas de la Belgique et de l'Afrique du Sud ont démontré que le droit à l'eau pouvait être mis en œuvre dans

ces pays. D'autres études ont illustré le fait que le droit à l'eau ne se limite pas à afficher que chaque personne a droit à de l'eau potable mais qu'il comporte toute une série de droits et de devoirs dérivés.

→ [Plus d'infos](#)

Appuyer les opérateurs locaux pour assurer l'accès à l'eau pour tous – FT 3.23

Les fournisseurs d'eau locaux (petits entrepreneurs privés ou communautés) peuvent apporter une contribution cruciale pour atteindre les OMD, en particulier en desservant des usagers négligés par ailleurs (pauvres urbains, ruraux, etc.). Quatre aspects sont importants pour favoriser le rôle de ces intervenants locaux : leurs relations avec les autorités locales, le cadre financier



et réglementaire. La session recommande :

- d'encourager le dialogue autorités-fournisseurs,
- que tarifs et subvention aident ces fournisseurs au lieu de les désavantager,
- que les cadres de régulation reconnaissent leur existence,
- que des moyens soient mis à disposition pour développer les capacités locales.

→ [Plus d'infos](#)

Efficiences des usages et des potentiels d'économies d'eau en agriculture au Moyen-Orient - FT 4.16

Cette session, co-organisée par l'Institut agronomique méditerranéen de Bari et l'antenne Méditerranéenne du pS-Eau, en lien avec le FFEM, a permis à cinq intervenants de présenter des cas concrets dans divers pays méditerranéens, démontrant de forts potentiels d'économie d'eau agricole (40 % en Jordanie) combinant des innovations technologiques (watercards, réutilisation des eaux usées...), des changements de

Lettre d'information quotidienne

N°4 – Mardi 21 Mars 2006

pratiques agricoles (cultures intercalaires, irrigation déficitaire...), des évolutions des modes d'organisation des producteurs et la mise en place de réseaux de recherche, de formation Sud-Sud et Nord-Sud. Cette nouvelle vision, où l'économie de la ressource existante et la gestion de la demande rompent avec le recours classique à une augmentation de l'offre, laisse augurer qu'un secteur agricole plus efficient et mieux intégré pourrait contribuer de façon significative à la couverture des besoins globaux en eau, particulièrement en Méditerranée, qui concentre 60 % de la population dite pauvre en eau et où l'eau agricole représente 80 % de la consommation d'eau.

→ [Plus d'infos](#)

Le suivi-évaluation de l'accès à l'eau et à l'assainissement

Le suivi-évaluation est un des thèmes portés par le PFM, et en premier lieu par Mme Olin, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, qui animera une table ronde sur le sujet. L'aide française soutient diverses actions en matière de suivi-évaluation dans une double perspective : la première est de suivre et mobiliser les efforts sur l'atteinte des OMD, la seconde est de renforcer par le suivi-évaluation la bonne gestion du secteur de l'eau. Sous ce double aspect, le suivi-évaluation est un acte de transparence nécessaire qui commence au niveau individuel de chaque acteur. Il est un des moyens de faire remonter la demande, les attentes et les insatisfactions des bénéficiaires et un moyen d'inciter chacun à mieux agir.

Le financement de l'accès à l'assainissement

L'assainissement, secteur complexe et peu mobilisateur, peut se lire plus facilement si on le décompose en trois maillons successifs, indépendants et complémentaires : l'accès à domicile à des infrastructures d'assainissement, l'évacuation des eaux usées et excréta, et le traitement de ces eaux usées et excréta. Des pistes de financement très diverses ont été identifiées pour chaque maillon.

Autant les grands investissements nécessités par le traitement et l'évacuation (dans le cas d'un réseau collectif) pourront être pris en charge par l'Etat ou l'aide extérieure, autant les infras-

tructures d'accès et la maintenance du service seront à la charge des usagers, dans un souci de pérennité du service.



Le débat a soulevé des interrogations fondamentales : le nécessaire volet social de la mise en œuvre de l'Assainissement (formation, éducation, sensibilisation, etc.), le financement de l'assainissement rural et l'absence constatée de demande des autorités pour l'assainissement. Dans tous les cas, il s'agit de développer des stratégies tant au niveau national (qui pourraient équilibrer la répartition des ressources entre milieux urbain et rural) qu'au niveau municipal (échelon pertinent pour organiser la filière assainissement), pour stimuler les investissements en faveur de l'assainissement.